



Conseil économique et social

Distr. générale
6 janvier 2004
Français
Original: anglais

Décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2003 (22 août, 31 octobre et 19 décembre 2003)

Décisions

Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
2003/201E*	Élections aux organes subsidiaires du Conseil économique et social (E/2003/SR.51)	1	31 octobre 2003	2
2003/311	Groupe consultatif spécial pour le Burundi (E/2003/L.48 et E/2003/L.49 et E/2003/SR.50)	7 h)	22 août 2003	3
2003/312	Participation d'une organisation intergouvernementale aux travaux du Conseil économique et social (E/2003/104 et E/2003/SR.51)	1	31 octobre 2003	4
2003/313	Changement de date de la onzième réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2003/SR.51)	13 h)	31 octobre 2003	4
2003/314	Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (E/2003/90 et Add.1)	8	19 décembre 2003	4
2003/315	Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2003/42 et E/2003/SR.52)	13 i)	19 décembre 2003	4
2003/316	Développement durable (E/2002/29 et E/2003/33)	13 a)	19 décembre 2003	5
2003/317	Statistique (E/2004/24)	13 c)	19 décembre 2003	5

* Pour la décision 2003/201 A, voir le document E/2003/INF/2; pour les décisions 2003/201 B et C, voir le document E/2003/INF/2/Add.2; pour la décision 2003/201 D, voir le document E/2003/INF/2/Add.3.



Décisions

2003/201E

Élections aux organes subsidiaires du Conseil économique et social

À sa 51e séance plénière, le 31 octobre 2003, le Conseil économique et social a pris les décisions ci-après concernant les sièges vacants dans ses organes subsidiaires :

Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil a élu la **Grèce** à un siège auquel l'élection avait été différée, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2006.

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Le Conseil a élu l'**Éthiopie**, l'**Italie**, **Malte** et le **Portugal** à des sièges auquel l'élection avait été différée, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2005.

Le Conseil a également élu le **Bénin**, le **Brésil**, **Chypre**, la **Pologne** et la **Thaïlande** à des sièges auquel l'élection avait été différée, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2004.

Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Asie, de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et de trois membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2005, ainsi que celle de deux membres à choisir parmi les États d'Asie, d'un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale et de deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2004.

Organe international de contrôle des stupéfiants

Le Conseil a élu Melvyn **Levitsky** (États-Unis d'Amérique), pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 1er mars 2007, au siège laissé vacant par la démission de Rosa Maria **del Castillo** (Pérou).

Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Conformément à sa résolution 2003/57 du 24 juillet 2003, le Conseil a élu les membres ci-après au Conseil exécutif nouvellement créé, pour un mandat prenant effet, exceptionnellement, à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2006 : **El Salvador**, **Espagne**, **Mexique** et **Philippines**.

Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Afrique, de deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale et d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2006.

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population

Le Conseil a élu le **Bélarus**, le **Cameroun**, le **Guyana** et la **République islamique d'Iran** à des sièges auquel l'élection avait été différée, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2004.

Le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2004.

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil a élu **Israël** à un siège auquel l'élection avait été différée, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2004.

Conseil de coordination du programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Le Conseil a élu la **France** pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 2004, en remplacement de l'**Allemagne**, qui démissionnait du Conseil de coordination.

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Le Conseil a élu la **Grèce** et la **Norvège** à des sièges auquel l'élection avait été différée, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2004.

2003/311

Groupe consultatif spécial pour le Burundi

À sa 50e séance plénière, le 22 août 2003, le Conseil économique et social, rappelant ses résolutions 2002/1 du 15 juillet 2002 portant création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit et 2003/16 du 21 juillet 2003 portant création du Groupe consultatif spécial pour le Burundi, a décidé :

a) Que les représentants permanents de l'Afrique du Sud, de la Belgique, du Burundi, de l'Éthiopie, de la France et du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies étaient nommés membres du Groupe consultatif spécial pour le Burundi et que la présidence du Groupe était confiée au Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies;

b) Que le Groupe consultatif spécial pour le Burundi inviterait le Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil économique et social, et celui de l'Angola, en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, à participer à ses travaux;

c) Que le Groupe consultatif spécial étudierait les besoins du Burundi sur les plans humanitaire et économique et examinerait les programmes d'appui correspondants, et qu'il formulerait des recommandations concernant un programme d'appui à long terme, fondé sur les priorités du pays en matière de développement et intégrant les activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de

développement dans une approche globale de la paix et de la stabilité, et qu'il donnerait des avis sur les moyens de faire en sorte que l'aide de la communauté internationale soit suffisante, cohérente, bien coordonnée et efficace et qu'elle favorise la synergie;

d) Que le Groupe consultatif spécial était prié de lui soumettre pour la mi-janvier 2004 un rapport sur ses recommandations tenant compte du caractère exceptionnel de la situation au Burundi et des besoins qui en découlent.

2003/312

Participation d'une organisation intergouvernementale aux travaux du Conseil économique et social

À sa 51e séance plénière, le 31 octobre 2003, le Conseil économique et social a décidé d'accorder le statut d'observateur à une organisation intergouvernementale, la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique.

2003/313

Changement de date de la onzième réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

À sa 51e séance plénière, le 31 octobre 2003, le Conseil économique et social a décidé d'approuver la décision de changer la date de la onzième réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, qui se tiendrait non pas du 10 au 14 novembre mais du 15 au 19 décembre 2003.

2003/314

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale

À sa 52e séance plénière, le 19 décembre 2003, le Conseil économique et social a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2004 l'examen de la question intitulée « Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : rapport de synthèse sur les travaux effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social ».

2003/315

Forum des Nations Unies sur les forêts

À sa 52e séance plénière, le 19 décembre 2003, le Conseil économique et social a décidé que le Groupe spécial d'experts chargé par le Forum des Nations Unies sur les forêts d'examiner, en vue de faire des recommandations, les paramètres d'un mandat relatif à l'élaboration d'un cadre juridique sur tous les types de forêt se réunirait à New York du 6 au 10 septembre 2004.

2003/316**Développement durable**

À sa 52e séance plénière, le 19 décembre 2003, le Conseil économique et social a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2004 l'examen du chapitre IV du rapport du Comité des politiques de développement sur sa quarante et unième session (E/2003/33) et du chapitre I.B du rapport de la Commission du développement durable sur sa onzième session (E/2003/29).

2003/317**Statistique**

À sa 52e séance plénière, le 19 décembre 2003, le Conseil économique et social a décidé de reporter à sa session d'organisation de 2004 l'examen du rapport de la Commission de statistique sur sa trente-troisième session.
